

Les subsides

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, le gouvernement fédéral a supprimé de nombreux programmes à frais partagés au profit de la prestation directe de services fédéraux, souvent sans donner voix au chapitre à la province. C'est ainsi que des ministères provinciaux, naguère puissants, notamment les Pêches, l'Agriculture, l'Énergie, et d'autres encore, sont devenus l'ombre d'eux-mêmes, ce qui a entraîné des licenciements et une réduction des services locaux. Ce qui est encore plus important, monsieur le Président, c'est l'attitude centralisatrice du gouvernement fédéral qui a privé les programmes gouvernementaux de la participation régionale essentielle à leur efficacité.

Depuis que le MEER est devenu le ministère de l'Expansion industrielle régionale en 1982, et est donc effectivement disparu, la région de l'Atlantique a perdu le seul ministère fédéral, aussi imparfait fût-il, vers lequel elle pouvait se tourner dans le besoin. Il ne faut pas se faire d'illusions, monsieur le Président; entre les deux objectifs jumelés mais concurrentiels du nouveau ministère, le développement industriel national aura toujours la préséance sur le développement régional et, cela, au détriment de la région de l'Atlantique.

Le ministère fédéral a fait de nous, citoyens des provinces de l'Atlantique, des orphelins, nous laissant de plus en plus à nos propres moyens. Non seulement le gouvernement a-t-il supprimé le MEER et abandonné des programmes officiels de développement régional du genre de ceux du MEER, mais il a encore sabré le financement prévu dans le cadre de grands programmes fiscaux et autres. De 1977 à 1983, les transferts fédéraux aux autres paliers de gouvernement n'ont cessé de diminuer par rapport à l'ensemble des dépenses fédérales, que l'on tienne compte ou non des exigences de la dette publique. Les modifications que le gouvernement fédéral a apportées au financement des programmes établis au chapitre des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire ont entraîné des pertes de recettes annuelles de 90 millions de dollars pour les provinces de l'Atlantique. En outre, l'application du programme gouvernemental des 6 et 5 p. 100 au chapitre de l'enseignement postsecondaire du FPE en 1983-1984 et 1984-1985 coûtera à la région 32 millions de dollars de plus au total.

Dans des domaines tels que les transports, qui sont une composante absolument essentielle de l'assise économique de la région, le gouvernement fédéral nous a tout bonnement abandonnés à nous-mêmes. En 1968, les subventions fédérales prévues en vertu de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes étaient de 57 millions de dollars, en dollars de 1982. En 1982, elles se sont réduites à la maigre somme de onze millions de dollars, ce qui donne une chute de 81 p. 100 pour les seize années du mandat de l'actuel premier ministre.

• (1125)

Monsieur le Président, aucune province canadienne ne dépend autant d'un bon réseau de transport liant au reste du pays que l'Île-du-Prince-Édouard. Et, pourtant, nous avons subi une diminution constante de nos services de transport voyageurs et de nos services de messageries, de même que de nos services d'entretien et de réparation du matériel et des installations ferroviaires. Nous sommes entrés dans la Confédération pour sauver notre chemin de fer, et voici que le gouvernement fédéral le démolit sous nos yeux. Nous, de l'Île-du-Prince-Édouard, sommes reconnaissants au gouvernement

fédéral d'avoir contribué au succès d'importants projets comme le Collège vétérinaire de la région de l'Atlantique et le Centre des congrès Prince Edward Hilton mais, comme toujours, le gouvernement reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre.

Monsieur le Président, nous, de la région de l'Atlantique, sommes des gens fiers, courageux et déterminés à retrouver notre autonomie. Nous avons déjà été autonome. Avant la Confédération, notre région était réellement très prospère et c'est pourquoi elle fut l'une des premières au Canada à être peuplée et colonisée. Les gouvernements fédéraux successifs où l'influence du centre du Canada était dominante ont cependant adopté des politiques défavorables à la diversification dans la région de l'Atlantique comme dans l'Ouest. La région, dont l'industrialisation fut un jour poussée selon les normes du jour, en est maintenant réduite à produire des denrées de première nécessité. D'accord, cette production, celle des pommes de terre dans l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, est génératrice d'emplois. Une bonne partie du revenu est toutefois simplement dépensée sur les marchés du centre du Canada, principalement pour des biens manufacturés. Le même phénomène se répète dans le cas des paiements de transfert du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux comme aux particuliers. L'argent qui va aux provinces de l'Atlantique est tout simplement recyclé dans l'économie canadienne centrale.

Sincèrement, monsieur le Président, je ne suis pas convaincu que pareille servitude régionale soit exclusivement l'effet du hasard ou de la négligence. On ne peut pas oublier le fait que la région centrale, que j'affectionne, a tout intérêt à ce que les provinces de l'Atlantique lui soient un marché acquis pour ses produits ouverts au lieu que ces provinces en entreprennent elles-mêmes la fabrication. Les politiques nationales comme les barrières douanières ont toujours favorisé le Québec et l'Ontario, les mêmes provinces dont les voix ont maintenu le parti libéral du Canada au pouvoir pendant la majeure partie du siècle.

Ce qu'il nous faut, monsieur le Président, c'est un État vraiment fédéral, qui reconnaît le riche potentiel de la région de l'Atlantique, tant pour ce qui est de l'autarcie que de la contribution à la richesse globale du Canada. Cela ne se produira, monsieur le Président, que si une nouvelle équipe de Canadiens prend les affaires en main, ici, à Ottawa.

M. le vice-président: Nous en sommes maintenant aux questions et aux commentaires.

M. Hopkins: Monsieur le Président, si j'ai bien compris, le député a parlé de l'immeuble des Affaires des anciens combattants qui devait être construit sur le bord de l'eau. On l'a ensuite déplacé au centre-ville, et c'est une chance que le centre des congrès ait été construit sur le bord de l'eau. Je me souviens d'en avoir discuté longuement, avant le déplacement, avec feu l'honorable Dan MacDonald qui avait fait valoir les avantages et les désavantages des deux emplacements. Le député dit-il bien maintenant qu'il préférerait voir les Affaires des anciens combattants installées sur le bord de l'eau et le centre des congrès au centre de la ville? Est-il vraiment préférable que le ministère s'installe au centre, dans le quartier des affaires, ou que ce soit le centre des congrès? Désapprouve-t-il l'emplacement où se trouve le ministère en ce moment?